Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Recu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20/02/2025



ID: 095-200091924-20250218-2025\_015-DE



Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève, de l'Ysieux et de la Nonette

République Française Département VAL D'OISE SICTEUB

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

## Séance du 18/02/2025

Nombre de membres		
Affére nts	Présen ts	Qui ont pris part au vote
58	37	38

Vote

## A l'unanimité

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le:

Publication ou notification du

L'an 2025, le 18 Février à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/02/2025.

Présents: M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. GAUBOUR Jacques, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. BARBIER Jean-Michel, M. DAGNIAUX Michel, Mme DUBREUCQ Françoise, M. LAFFITTE Jean-Claude, M. VINCENTI Jean-Marc, M. WHYTE Julien, M. HERVIN Claude, M. FONTAINE Pascal, M. HADDAD Edmond, M. NIRO Eric, M. WROBLEWSKI Didier, M. TSCHANHENZ Robert, Mme LEFEBVRE Anne, M. VAN LIERDE Claude

Suppléant(s): M. WHYTE Julien (de M. COLLOBER Ernest), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), M. FONTAINE Pascal (de M. VARON Bernard), M. HADDAD Edmond (de M. PIN Daniel), M. NIRO Eric (de M. MANSOUX Michel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TSCHANHENZ Robert (de M. MOULA Nicolas), Mme LEFEBVRE Anne (de Mme CUVILLIER Florence)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAPPE DE BAILLON Vincent à M. VAN LIERDE Claude

Excusé(s): M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. MANSOUX Michel, M. PIN Daniel, M. GUEDON Eric, M. COLLOBER Ernest, M. MOULA Nicolas, Mme CUVILLIER Florence

Absent(s): M. MULLER Patrick, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. EPALLE Jean, Mme LOURME Sophie, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MAZZONI Sandra, M. BOUFFLET Pierre, M. COLLIN Eric, M. BONDOUX Gilles, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie, M. DESABRE Gérard, M. MARCHAND Patrice, M. LANCERAUX François

A été nommé(e) secrétaire : M.POIRIER Henri

2025-015 – Avenants de transfert des prêts du SICTEUV et des communes d'Apremont, Avilly Saint Léonard, Chantilly, Gouvieux et Vineuil Saint Firmin afin de les transférer au SICTEUB

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Recu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20/02/2025



ID: 095-200091924-20250218-2025\_015-DE

**Considérant** que les communes d'Apremont, Avilly Saint Léonard, Chantilly, Gouvieux et Vineuil Saint Firmin ainsi que le SICTEUV ont transféré leur compétence assainissement à la CCAC au 1<sup>er</sup> Janvier 2025. Cette dernière a retransféré la compétence au SICTEUB à cette même date.

**Considérant** qu'afin de poursuivre le transfert de la compétence assainissement au syndical il convient d'établir des avenants de transfert des prêts concernant l'assainissement que les communes et le SICTEUV ont contracté.

**Considérant** qu'afin de continuer à honorer les échéances à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, il convient d'acter le transfert de ces prêts au SICTEUB par des avenants de transfert.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le Président ou son représentant à

- SIGNER les avenants de transfert des prêts « assainissement » des communes d'Apremont, Avilly Saint Léonard, Chantilly, Gouvieux et Vineuil Saint Firmin ainsi que du SICTEUV au SICTEUB
- EFFECTUER toutes les démarches auprès des banques concernées concernant ces derniers.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Asnières sur Oise, le 19/02/2025

Le Président